



STRATÉGIE DES NATIONS UNIES POUR LA RÉGION DES GRANDS LACS

**PLAN D'ACTION
2025-2027**





Table des matières

1	Acronymes
4	Préface
6	Quelques faits marquants depuis 2021
	Initiatives phares (IF)
	Pilier 1 : Paix, sécurité et justice
9	FI 1: Soutenir les processus de paix régionaux en s'appuyant sur la dynamique de revitalisation de l'Accord-cadre
10	FI 2: Donner aux femmes les moyens de promouvoir la paix et la stabilité
11	FI 3: Renforcer les capacités des jeunes leaders et des organisations dirigées par des jeunes
13	FI 4: Appuyer la coopération régionale en matière de sécurité par des mesures non militaires
14	FI 5: Lutter contre l'impunité pour les crimes transfrontaliers
	Pilier 2 : Développement durable et prospérité partagée
15	FI 6: Renforcer la contribution du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or à la paix et au développement
17	FI 7: Harmoniser les politiques des transports fluviaux pour la coopération régionale
	Pilier 3 : Résilience face aux défis anciens et émergents
19	FI 8: Soutenir la réintégration durable des rapatriés burundais
20	FI 9: Faciliter des solutions durables pour les réfugiés congolais et rwandais
22	FI 10: Promouvoir des solutions durables pour les déplacements de personnes dus aux catastrophes et aux conflits
	Annex: Action Plan 2025-2027
25	Aperçu des activités menées dans le cadre de chaque initiative phare
29	Suivi et évaluation

Ce document a été préparé par le Secrétariat Intégré du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire-général de l'Organisation des Nations Unies pour la région des Grands Lacs (OSESGL), sur la base de consultations approfondies avec les principales parties prenantes au sein du système des Nations Unies et au-delà. Les propositions, interprétations et conclusions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétaire général des Nations Unies ou celles des États membres des Nations Unies.

La Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et la résolution des conflits dans la région des Grands Lacs peut être consultée ici : <https://undocs.org/en/S/2020/1168>

Toutes questions relatives à ce document doivent être adressées à : o-sesg-gl@un.org

Veuillez citer le rapport comme suit : OSESGL, Stratégie des Nations Unies pour les Grands Lacs - Plan d'action 2025-2027, Nairobi, Kenya (2025).

Mise en page et graphisme : Elisa D. Lux et Larry Asego (OSESGL).

Photos : Sauf indication contraire, les photos utilisées dans ce Plan d'action proviennent des candidats au Grand Prix des Nations Unies 2023. Concours de photos sur les lacs « La région des Grands Lacs à travers votre objectif »



Acronyms

AFP	Agences, Fonds et Programmes	OIM	Organisation internationale pour les migrations
AWLN	Le Réseau des femmes leaders africaines	ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est	OROLSI	Bureau de l'État de droit et des institutions de sécurité
CCTTFA	Agence de facilitation du transport en transit du corridor central	OSESG-GL	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire-général pour la région des Grands Lacs
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique	PAM	Programme alimentaire mondial
CNIDH	Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme	PEV	Prévention de l'extrémisme violent
CIRGL	Conférence internationale sur la région des Grands Lacs	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies	PSC	Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région des Grands Lacs
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration	RCJGL	Réseau de coopération judiciaire des Grands Lacs
DOP	Département des opérations de paix	RCO	Bureau du Coordinateur résident du système des Nations Unies
EUROJUST	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale	RDC	République démocratique du Congo
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	ReDDS	Secrétariat régional des solutions durables
FFI	Flux financiers illicites	RVC	Réduction des violences communautaires
FPS	Femmes, paix et sécurité	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
GCC	Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires	SPG	Groupe politique de haut niveau
GCI	Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs	UA	Union Africaine
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
IF	Initiatives phares	UNOAU	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
IIJ	Institut International pour la Justice et l'État de Droit	UNOCA	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
ISM	Mécanisme de soutien à la mise en œuvre		
JPS	Jeunesse, paix et sécurité		
MONUSCO	Mission de stabilisation des Nations Unies en République démocratique du Congo		
NCTTCA	Autorité de coordination des transports et du transit du corridor nord		
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale		
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques		
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies		
ODD	Objectifs de développement durable		



Photo: Warrior Tsingya

Notre vision: Une région des Grands Lacs pacifique, inclusive et prospère

Soutenir la paix et la prospérité dans la région des Grands Lacs

La Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs (appelée « Stratégie régionale ») a été approuvée par le Secrétaire général des Nations Unies le 22 octobre 2020. Elle a ensuite été accueillie favorablement par le Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que par les pays signataires et les institutions garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et la région en 2021 et 2022, respectivement¹. La stratégie régionale présente un ensemble de priorités organisées en trois piliers : (1) la paix, la sécurité et la justice ; (2) le développement durable et la prospérité partagée ; et (3) la résilience face aux défis anciens et émergents. Ces priorités définissent un plan décennal pour l'action des Nations Unies dans la région, jusqu'en 2030.

Après l'adoption de la Stratégie régionale, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (plus connu sous son sigle anglais *OSESG-GL*) a mené une série de consultations avec les principales parties prenantes régionales afin d'identifier les priorités les plus urgentes pour l'intervention des Nations Unies. Ces consultations ont permis d'élaborer le premier Plan d'action de la Stratégie pour la période 2021-2023, qui a traduit ses objectifs en initiatives spécifiques impliquant plus de 27 entités des Nations Unies. La sélection des initiatives phares, incluses dans ce premier Plan d'action, a été basée sur des critères tels que l'urgence, la mesurabilité, la faisabilité et leur impact potentiel sur la paix, la sécurité et le développement durable dans la région.

Le Plan d'action a été revu chaque année par les entités des Nations Unies impliquées dans le processus de mise en œuvre (Mécanisme d'appui à la mise en œuvre, *ISM* en anglais), et mis à jour tous les trois ans environ.

¹ Déclaration présidentielle du Conseil de sécurité S/PRST/2021/19 publiée le 20 octobre 2021 et communiqué de la 10^{ème} réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région publié le 24 février 2022.

Le Plan d'action actuel, qui couvre la période 2025-2027, est l'avant-dernière itération avant le Plan d'action 2028-2030, qui s'alignera sur les objectifs de la Stratégie régionale et sur l'Agenda 2030 pour le développement durable. En le mettant à jour, les membres de l'ISM ont veillé à ce qu'il prenne en considération le contexte politique, sécuritaire et humanitaire actuel qui a affecté l'accès et le rythme de mise en œuvre à l'Est de la RDC et dans la région en proposant des interventions plus ciblées qui soutiennent les initiatives nationales existantes et renforcent l'appropriation locale, comme instruit par le Groupe politique de haut niveau (*SPG* en anglais), qui agit comme un Comité de pilotage réunissant les dirigeants des Nations Unies.

L'objectif principal du Plan d'action est de traduire la vision d'une région des Grands Lacs pacifique, inclusive et prospère décrite dans la Stratégie régionale 2020 en actions concrètes, ayant un fort impact et limitées dans le temps. Il est en outre fondé sur une **théorie du changement** qui présuppose que la réalisation d'une « région des Grands Lacs pacifique, inclusive et prospère » nécessite de s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs de l'instabilité dans l'Est de la RDC et dans la région. Si la réalisation de cet objectif dépend en fin de compte de l'appropriation et de la volonté politique des pays de la région des Grands Lacs, elle sera également possible si toutes les parties prenantes - y compris les pays, les organisations régionales, les entités des Nations Unies, les partenaires internationaux et autres acteurs clés, tels que les organisations de femmes et de jeunes et le secteur privé - travaillent efficacement ensemble dans un effort coordonné, en tenant compte du fait que la crise actuelle affecte le rythme auquel de tels changements peuvent être réalisés. Le Plan d'action servira donc d'outil de coordination, de responsabilisation, de mobilisation des ressources, ainsi que de suivi et d'évaluation des progrès.



L'objectif principal du Plan d'action est de traduire la vision d'une région des Grands Lacs pacifique, inclusive et prospère décrite dans la stratégie régionale 2020 en actions concrètes, ayant un fort impact et limitées dans le temps.

Le Plan d'action 2025-2027 est constituée de deux parties principales : une première présentant de façon détaillée 10 initiatives phares tenant compte du lien entre paix, sécurité, développement et humanitaire, et une deuxième composée d'annexes. Les annexes comprennent un résumé des activités clés prévues dans le cadre de chaque initiative phare, ainsi qu'un outil de suivi et d'évaluation. Les initiatives phares sont organisées en trois groupes (au lieu de cinq dans le précédent Plan d'action), s'alignant sur les trois piliers de la Stratégie régionale et se concentrant sur des actions spécifiques et immédiates pour les trois prochaines années.

Avec 10 initiatives phares, le Plan d'action encourage la collaboration et les projets transfrontaliers à fort impact. La réduction du nombre d'initiatives phares, de 14 à 10, reflète la nécessité d'une approche plus ciblée, compte tenu des priorités opérationnelles, des progrès réalisés à ce jour et de l'évolution du contexte dans la région. Chaque initiative phare a été ajustée en fonction des besoins de la région et dans le but de consolider les progrès tangibles jusqu'en 2027.

« Avec 10 initiatives phares, le Plan d'action encourage la collaboration et les projets transfrontaliers à fort impact. Chaque initiative phare a été ajustée en fonction des besoins de la région. »

Le Plan d'action 2025-2027 comprend

10 INITIATIVES PHARES



> 27 ENTITES DES NATIONES UNIES



travaillent ensemble dans le cadre de la Stratégie régionale.

L'un des principaux livrables demandé par le SPG était l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation, qui a été préparé par un consultant indépendant en 2024, en consultation avec les membres de l'ISM et sous la direction du Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. L'objectif du cadre est de fournir un outil unifié pour l'examen régulier des progrès, des lacunes, des défis et des résultats, en renforçant la responsabilité et en soutenant une prise de décision éclairée.

Le budget du Plan d'action actualisé pour 2025-2027 est estimé à **112 millions de dollars**, dont **26,5 millions ont déjà été obtenus**. Il reste donc un **déficit de financement de 85,5 millions de dollars**.

Pour combler ce déficit, les entités des Nations Unies impliquées dans la Stratégie régionale poursuivent leurs efforts de mobilisation de ressources communes et individuelles. Il est envisagé que certaines des initiatives phares soient mises en œuvre par le biais de programmes conjoints des Nations Unies afin de permettre des financements flexibles, de renforcer la collaboration et d'améliorer les synergies programmatiques.

Comme pour les versions précédentes du Plan d'action, la mise en œuvre de celui-ci sera également évaluée de manière régulière, en vue de procéder aux ajustements nécessaires, le cas échéant, sur la base des enseignements importants tirés de la première phase de mise en œuvre et de la situation politique, sécuritaire et humanitaire dans la région.

L'ONU travaille en étroite collaboration avec

30 INSTITUTIONS ET PARTIES PRENANTES au niveau local, national, régional et international.



Le Plan d'action 2025-2027 a un budget estimé à

112 millions DE DOLLARS

QUELQUES FAITS SAILLIANTS DEPUIS 2021 SUR L'APPUI DES NATIONS UNIES À LA RÉGION DES GRANDS LACS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE

<p>1 DIALOGUE ET PROCESSUS POLITIQUES INCLUSIFS</p>	<p>Soutien durable aux processus de paix de Nairobi et de Luanda</p> <p>Plaidoyer auprès des partenaires internationaux en faveur d'un appui rationalisé et ciblé aux processus de paix régionaux.</p>	<p>2 COOPERATION SOUTENUE DANS LE DOMAINE TRANSFRONTALIER</p>	<p>Opérationnalisation du groupe de contact et de coordination (GCC) sur les mesures non militaires et de sa cellule opérationnelle.</p> <p>Identification des ex-combattants burundais désireux de rentrer au Burundi à partir de l'Est de la RDC.</p>
<p>3 BONNE GOUVERNANCE, ÉTAT DE DROIT ET DROITS DE L'HOMME</p>	<p>Adoption d'un projet de politique pénale commune en réponse à la criminalité transfrontalière et de la déclaration de Kinshasa 2022 sur le renforcement de la coopération judiciaire.</p> <p>Soutien aux institutions nationales des droits de l'homme.</p>	<p>4 FEMMES/JEUNESSE PAIX ET SÉCURITÉ</p>	<p>Formation à la médiation et à la négociation pour les femmes afin de les aider à jouer un rôle plus important dans les processus de paix et les processus politiques.</p> <p>Mise en place d'un pool de femmes médiatrices de toute la région des Grands Lacs.</p>
<p>5 DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE INCLUSIF</p>	<p>Lancement du réseau des femmes entrepreneurs des Grands Lacs afin de promouvoir le rôle des femmes dans le développement économique.</p>	<p>6 COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE, COMMERCE ET INVESTISSEMENT</p>	<p>Mobilisation des investisseurs d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie sur la viabilité économique des projets transfrontaliers dans la région des Grands Lacs, en tant que catalyseurs de la croissance et de la prospérité partagée.</p>
<p>7 RESSOURCES NATURELLES, DURABLES ET TRANSPARENTES</p>	<p>Faciliter le consensus autour de 31 recommandations pour rompre le lien entre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles et les groupes armés lors de l'atelier de haut niveau qui s'est tenu à Khartoum en 2021 en collaboration avec la CIRGL.</p>	<p>8 PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT</p>	<p>Consultation de certains pays de la région sur les options d'appui au développement de stratégies nationales PEV et au renforcement des capacités d'alerte précoce.</p> <p>Développement de la stratégie nationale PEV de l'Ouganda</p>
<p>9 SOLUTIONS DURABLES AUX DÉPLACEMENTS FORCÉS PROLONGÉS</p>	<p>Contribution au Plan intégré de réponse aux réfugiés de l'Ouganda et soutien au retour volontaire des réfugiés en RDC.</p> <p>Lancement, avec la CIRGL, d'une étude sur l'apatridie dans la région.</p>	<p>10 PRÉPARATION ET RÉSILIENCE AUX CHOCS INTERNES ET EXTERNES</p>	<p>Évaluation de l'impact socio-économique de la pandémie de COVID-19 dans certains pays de la région.</p> <p>Poursuite du plaidoyer en faveur d'un soutien durable des partenaires à la région, notamment par un accès équitable aux vaccins.</p>

LES INITIATIVES PHARES



STRATÉGIE RÉGIONALE DES NATIONS UNIES POUR LES GRANDS LACS

INITIATIVE PHARE 1

Soutenir les processus de paix régionaux, en s'appuyant sur la dynamique de revitalisation de l'Accord-cadre



Objectifs

Cette initiative phare soutient les efforts régionaux visant à normaliser les relations entre la RDC et le Rwanda et à donner une impulsion pour renforcer la confiance et le dialogue afin de mettre fin aux cycles récurrents de conflits dans l'Est de la RDC et dans la région.



Justification

Malgré certains progrès dans les efforts de paix internationaux et régionaux visant à résoudre le conflit dans l'Est de la RDC et à apaiser les tensions régionales, la région des Grands Lacs continue de faire face à de sérieux défis. Une solution politique impliquant toutes les parties prenantes régionales concernés reste essentielle. Il est donc nécessaire de renforcer le soutien concerté des Nations Unies, conformément à la résolution 2773 (2025) du Conseil de sécurité, et en coopération avec d'autres partenaires internationaux. L'instauration d'une confiance mutuelle entre les pays de la région reste essentielle pour maintenir l'élan actuel des solutions politiques régionales. L'Accord-cadre demeure le mécanisme le plus complet pour instaurer la confiance et s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de conflit dans l'Est de la RDC et dans la région. Ainsi, le consensus régional renouvelé concernant sa revitalisation doit être soutenu pour compléter de manière holistique les efforts des processus de paix régionaux et internationaux.



Résultats

- Soutien à la mise en œuvre du Plan d'action pour la revitalisation de l'Accord-cadre en complémentarité avec les efforts de paix régionaux et internationaux.
- Soutien technique, y compris par le biais d'expertise en matière de médiation et de soutien logistique, aux processus de paix régionaux en cours.



Impact

- Amélioration des relations bilatérales et engagement progressif en faveur d'une coexistence pacifique entre la RDC et le Rwanda
- Renforcement du dialogue et de la confiance entre les dirigeants de la région, se traduisant par des efforts de paix régionaux complémentaires et une coopération régionale renforcée.



Couverture géographique et bénéficiaires

L'initiative se concentre sur tous les pays signataires de l'Accord-cadre, en particulier ceux qui sont confrontés à des tensions dans leurs relations bilatérales, ainsi que sur les pays et les institutions qui fournissent une médiation ou une facilitation. L'initiative phare mettra l'accent sur le soutien aux efforts de Président Faure Gnassingbé du Togo, désigné par l'Union Africaine comme médiateur entre la RDC et le Rwanda, ainsi qu'à l'initiative de paix conjointe CAE-SADC, qui comprend les travaux du Panel des Facilitateurs. La représentation des femmes sera donc essentielle. Parallèlement, les activités prévues dans le cadre de l'initiative phare contribueront à renforcer la coordination et la complémentarité des efforts entre les processus de paix dirigés par l'Afrique et les initiatives internationales. Il est primordial de garantir une participation inclusive et significative des femmes. L'inclusion de représentantes des femmes sera donc essentielle.



Entités des Nations Unies

OSESG-GL et MONUSCO, en collaboration avec UNOCA, UNOAU.



Partenariats

Les principaux partenaires sont l'UA, la CIRGL, la SADC, la CAE et l'Angola et le Togo. En outre, les efforts seront coordonnés avec les membres du GCI.



Resources

- L'initiative phare est dotée d'un budget de 1,2 million de dollars, dont environ 150 000 dollars ont déjà été obtenus.

STRATÉGIE RÉGIONALE DES NATIONS UNIES POUR LES GRANDS LACS

INITIATIVE PHARE 2

Donner aux femmes les moyens de promouvoir la paix et la stabilité



Objectifs

Cette initiative phare promeut la participation significative des femmes aux processus de paix dans la région, en mettant l'accent sur la RDC. Elle s'aligne sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) sur l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) et donne la priorité à la mise en œuvre du Plan d'action de la région des Grands Lacs sur la CSNU 1325 (2000) et des plans d'actions nationaux sur l'agenda FPS. En outre, elle vise à établir des positions unifiées parmi les organisations de défense des droits des femmes concernant les causes profondes des conflits et à institutionnaliser des structures pour y remédier.



Justification

Les femmes de la région sont touchées de manière très inégale par les conflits et leurs retombées (violence sexuelle et sexiste, restrictions en matière d'éducation, d'accès à la justice, aux services de base et de participation à la gestion des affaires publiques). Les femmes ont été largement exclues des processus de consolidation de la paix. Le coût et l'impact de l'inégalité constituent un obstacle majeur au programme de développement de la RDC et de la région. La participation des femmes à la consolidation de la paix est donc cruciale pour la stabilité à long terme de la région.



Résultats

- Les femmes ont des capacités et des opportunités accrues de participer à la prévention des conflits et aux processus de paix régionaux et de promouvoir la cohésion sociale dans la région des Grands Lacs.
- Renforcement des capacités des institutions et mécanismes nationaux et régionaux pour la mise en œuvre et le suivi efficaces des agendas FPS, y compris les plans d'action nationaux et leur adaptation et mise en œuvre à échelle locale.



Impact

- Les femmes de la région des Grands Lacs façonnent activement la paix et la cohésion sociale, soutenues par des mécanismes nationaux et régionaux renforcés pour la mise en œuvre des agendas FPS.



Couverture géographique et bénéficiaires

L'initiative phare donnera la priorité aux États membres des Grands Lacs, avec un accent particulier sur la RDC, en tant qu'approche stratégique pour relever les défis pressants auxquels la RDC et la région sont confrontées. Les principaux bénéficiaires seront les institutions régionales et nationales travaillant sur la paix et la sécurité, les organisations dirigées par des femmes et les femmes, y compris les jeunes militantes pour la paix.



Entités des Nations Unies

ONU Femmes, en partenariat avec OSESG-GL, MONUSCO, UNFPA, PNUD et UNOAU



Partenariats

Les partenaires sont l'UA, la CIRGL et ses États membres, les institutions nationales et locales de la RDC ainsi que les organisations de la société civile, les acteurs de la paix en RDC et dans la région, et d'autres partenaires de développement.



Resources

L'initiative phare est budgétisée à hauteur de 2 500 000 dollars, dont 345 000 dollars ont déjà été obtenus.

STRATÉGIE RÉGIONALE DES NATIONS UNIES POUR LES GRANDS LACS

INITIATIVE PHARE 3

Renforcer les capacités des jeunes leaders et des organisations dirigées par des jeunes, y compris les jeunes femmes marginalisées



Objectifs

Cette initiative phare promeut et renforce la participation des jeunes - en particulier des jeunes femmes marginalisées - aux processus de consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs aux niveaux social, économique, civique et politique. L'initiative phare vise à transformer les trois aspects principaux (attitude, comportement et contexte) qui forment la violence de l'exclusion envers les jeunes, en créant des plateformes pour les jeunes, en investissant dans les agences de jeunesse et en créant un environnement sensible au genre.



Justification

L'histoire conflictuelle de la région des Grands Lacs a eu un impact profond sur la jeunesse. En s'attaquant aux causes profondes telles que la pauvreté, l'inégalité et le manque d'opportunités, les gouvernements, la société civile et le secteur privé peuvent réduire l'attrait de l'extrémisme et de la violence chez les jeunes. Le programme phare passera en revue les principaux enseignements tirés des travaux sur l'agenda Jeunesse, Paix, Sécurité (JPS) menés aux niveaux mondial, régional et national, afin de formuler un programme de transformation et de soutien à l'agenda JPS.



Résultats

- Renforcer la capacité des institutions universitaires et des centres communautaires accueillant des jeunes à proposer une académie de leadership JPS, avec une parité hommes-femmes et une filière dédiée aux jeunes femmes bâtisseuses de paix, avec des cohortes annuelles à partir de 2026.
- Organisation d'un concours régional d'innovation en matière de JPS et octroi de petites subventions aux solutions et initiatives innovantes dirigées par des jeunes, avec une perspective de genre et une mise en œuvre/un suivi ultérieurs.
- Sensibilisation accrue à l'agenda JPS dans la région des Grands Lacs en amplifiant les initiatives JPS menées par des jeunes dans la région (Prix de la paix pour les jeunes).



Impact

- Une amélioration des compétences des jeunes, en particulier des jeunes femmes et des personnes les plus marginalisées, afin qu'ils puissent s'engager de manière significative dans les infrastructures locales et nationales pour la paix.
- Une autonomie accrue et des réseaux renforcés pour les jeunes leaders et les organisations de jeunesse afin d'influencer la construction de la paix à tous les niveaux.



Couverture géographique et bénéficiaires

L'initiative phare sera principalement mise en œuvre dans les pays des Grands Lacs les plus touchés par le conflit, en particulier dans l'Est de la RDC, au Burundi, au Kenya, en Ouganda, au Rwanda et en Tanzanie. Elle ciblera les jeunes hommes (15-25 ans) et les femmes, y compris les groupes marginalisés de ces pays qui sont les plus touchés par le conflit.



Entités des Nations Unies

UNFPA en collaboration avec l'OSESG-GL, l'UNICEF, UNOAU et le PNUD.



Partenariats

Les principaux partenaires sont le Forum régional multifonctionnel de la jeunesse de la CIRGL, l'UA, les institutions académiques et les universités, les établissements d'enseignement supérieur et/ou d'enseignement et de formation techniques et professionnels de la région, les centres communautaires accueillant des jeunes, le secteur privé et la communauté des bailleurs.



Resources

L'initiative phare prévoit un budget d'environ 790 000 dollars, dont environ 245 000 dollars ont déjà été obtenus.



Photo: Amaury Falt-Brown

STRATÉGIE RÉGIONALE DES NATIONS UNIES POUR LES GRANDS LACS

INITIATIVE PHARE 4

Appuyer la coopération régionale en matière de sécurité par des mesures non militaires



Objectifs

Cette initiative phare vise à atténuer la menace que représentent les groupes armés étrangers dans l'Est de la RDC par la mise en œuvre de stratégies non militaires qui facilitent leur rapatriement dans le cadre du Groupe de contact et de coordination (GCC). En encourageant les mesures de confiance entre les pays de la région, l'initiative vise à renforcer la collaboration et à créer un environnement favorable à une paix et une sécurité durable.



Justification

Au cours des deux dernières années, les pays signataires de l'Accord-cadre ont intensifié leurs efforts militaires afin d'atténuer la menace que représentent les groupes armés étrangers pour la sécurité humaine dans la région. Reconnaissant que l'action militaire seule est insuffisante pour répondre à la menace posée par les groupes armés étrangers, ce projet vise à compléter les efforts militaires par des mesures non-militaires ciblées.



Résultats

- Renforcer la coopération régionale en matière de sécurité par des consultations renforcées et des réunions régulières.
- Faciliter le rapatriement des membres de groupes armés étrangers dans leur pays d'origine tout en mettant en œuvre des mesures robustes pour empêcher leur recrutement dans des groupes armés.
- Renforcer les capacités d'accueil et de réintégration des ex-combattants dans les pays d'accueil tout en favorisant une meilleure collaboration entre les commissions DDR de la région par l'intermédiaire du sous-groupe de travail du GCC sur le DDR.



Impact

- Renforcement de la coopération entre les membres du GCC pour démanteler les groupes armés.
- Amélioration de la confiance, des relations de voisinage et de la coopération en matière de sécurité.
- Mise en place du GCC en tant que plateforme de dialogue sur la résolution des conflits et sur la recherche de solutions.



Couverture géographique et bénéficiaires

Cette initiative phare sera mise en œuvre au Burundi, en RDC, au Rwanda, en Ouganda et en Tanzanie.



Entités des Nations Unies

OSESG-GL, en collaboration avec le DPO OROLSI, l'OIM, le PNUD, UNOAU et la MONUSCO.



Partenariats

Les partenaires sont l'UA, la CIRGL, la SADC et l'Académie Folke Bernadotte.



Resources

L'initiative phare est estimée à 2,6 millions de dollars, dont environ 650 000 dollars ont déjà été obtenus.

STRATÉGIE RÉGIONALE DES NATIONS UNIES POUR LES GRANDS LACS

INITIATIVE PHARE 5

Lutter contre l'impunité pour les crimes transfrontaliers



Objectifs

Cette initiative phare soutient les États membres de la CIRGL dans les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes qui ont un impact sur la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs, contribuant ainsi à la lutte contre l'impunité. Les principaux objectifs sont de faciliter la coopération judiciaire transfrontalière par l'adoption et le déploiement d'une politique sur la criminalité transfrontalière et de renforcer les capacités des acteurs judiciaires, conformément à la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance (2019) et à la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire (2022).



Justification

L'impunité en matière de criminalité transfrontalière reste un défi majeur, qui a un impact sur les relations bilatérales et la dynamique régionale, et vice versa. Cette initiative phare répond à l'appel lancé par les Ministres de la Justice des États membres de la CIRGL en 2022 en faveur de l'élaboration d'une politique commune en matière de criminalité transfrontalière et à la demande formulée par les Chefs d'État de la région lors de la 11^{ème} réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre qui s'est tenue le 6 mai 2023, d'intensifier la lutte contre l'impunité par la mise en œuvre complète de la Déclaration de Kinshasa.



Résultats

- Opérationnalisation du réseau de coopération judiciaire des Grands Lacs (RCJGL)
- Adoption par les États membres de la CIRGL et mise en œuvre d'une politique régionale sur la criminalité transfrontalière
- Renforcement des capacités judiciaires nationales par le biais de sessions de sensibilisation, de formations et de mentorat



Impact

- Amélioration de la confiance entre les États membres de la CIRGL et renforcement de la coopération judiciaire transfrontalière.
- Augmentation des enquêtes transfrontalières et de l'assistance juridique mutuelle.
- Réduction de l'impunité pour la criminalité transfrontalière.



Couverture géographique et bénéficiaires

L'initiative phare se concentre sur les 12 États membres de la CIRGL. Les principaux bénéficiaires sont les autorités judiciaires nationales représentées au sein du RCJGL et d'autres acteurs au niveau national. La lutte contre l'impunité pour les crimes transfrontaliers contribue également à la stabilité et à la sécurité générales des populations locales.



Entités des Nations Unies

OSESG-GL et DPO/OROLSI, en collaboration avec la MONUSCO, le HCDH et l'ONUSD, entre autres.



Partenariats

Les principaux partenaires sont le secrétariat de la CIRGL, le RCJGL et les ministères de la Justice des États membres de la CIRGL. Les autres partenaires externes sont l'Institut international pour la justice (IIJ) et le réseau EUROJUST sur le génocide.



Resources

L'initiative phare prévoit un budget de 2 millions de dollars, dont 500,000 de dollars ont déjà été obtenus.

STRATÉGIE RÉGIONALE DES NATIONS UNIES POUR LES GRANDS LACS

INITIATIVE PHARE 6



Renforcer la contribution du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or à la paix et au développement dans la région des Grands Lacs



Objectifs

Cette initiative phare soutient la stratégie de la CIRGL pour la formalisation et l'amélioration de l'environnement commercial dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or en tant que voie pour la paix et le développement dans la région des Grands Lacs et l'alignement avec les cadres de planification nationaux et régionaux, notamment la Plan stratégique national de développement 2024-2028, le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2025-2029, ainsi que la feuille de route nationale adoptée par la RDC sur la formalisation de l'exploitation des minières artisanale. Les principaux objectifs consistent à soutenir le processus de formalisation en cours en améliorant la diligence raisonnable et les performances commerciales, en renforçant la lutte contre les flux financiers illicites (FFI) et en offrant des opportunités économiques aux jeunes et aux ex-combattants.



Justification

L'exploitation et le commerce illicites de l'or et des ressources minières par des groupes armés dans l'Est de la RDC continuent de compromettre la stabilité économique et politique de la région. Malgré les efforts récents pour formaliser le secteur aux niveaux national et régional, le commerce illicite transfrontalier de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle continue de priver les gouvernements des revenus nécessaires pour stimuler le développement économique et fournir des services publics essentiels. La mise en place d'un système de chaîne de contrôle dans tous les États membres de la CIRGL, avec le soutien des acteurs en aval, est nécessaire.



Résultats

- Développement d'initiatives multipartites de la chaîne d'approvisionnement pour renforcer la traçabilité, la certification et le suivi de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de la CIRGL.
- Mise en œuvre des projets pilotes de réduction de la violence communautaire (RVC) à Nzibira (Sud-Kivu), South Irumu (Ituri) et Rubaya (Nord-Kivu), conformément aux résultats d'une étude de faisabilité menée en 2023 conjointement par le Département des opérations de paix (DPO) et l'OCDE.



Impact

- Rupture du lien entre la contrebande de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et le financement des groupes armés dans l'Est de la RDC et dans la région
- Amélioration du commerce régional de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et contribution accrue à la réalisation des ODD ainsi qu'aux priorités nationales de développement et aux processus politiques en cours dans la région.



Couverture géographique et bénéficiaires

L'initiative phare se concentre sur les 12 États membres de la CIRGL. Les principaux bénéficiaires sont les coopératives de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, les gouvernements, les organismes de réglementation et d'autres acteurs du secteur aurifère. Les femmes, les jeunes et les anciens combattants bénéficieront des projets pilotes de RVC dans l'Est de la RDC.



Entités des Nations Unies

OSESG-GL, DPO et ONUDC, en collaboration avec la MONUSCO, les Equipes pays du système des Nations Unies en RDC, les ONG internationales et nationales, entre autres



Partenariats

Les principaux partenaires sont le secrétariat de la CIRGL, les ministères des mines et les organismes de réglementation chargés de lutter contre la FFI dans les États membres de la CIRGL. Les coopératives d'exploitation minière artisanale et à petite échelle, entre autres, sont d'autres partenaires externes.



Resources

L'initiative phare est estimée à budget de 685 000 dollars, dont 250 000 dollars ont déjà été obtenus.

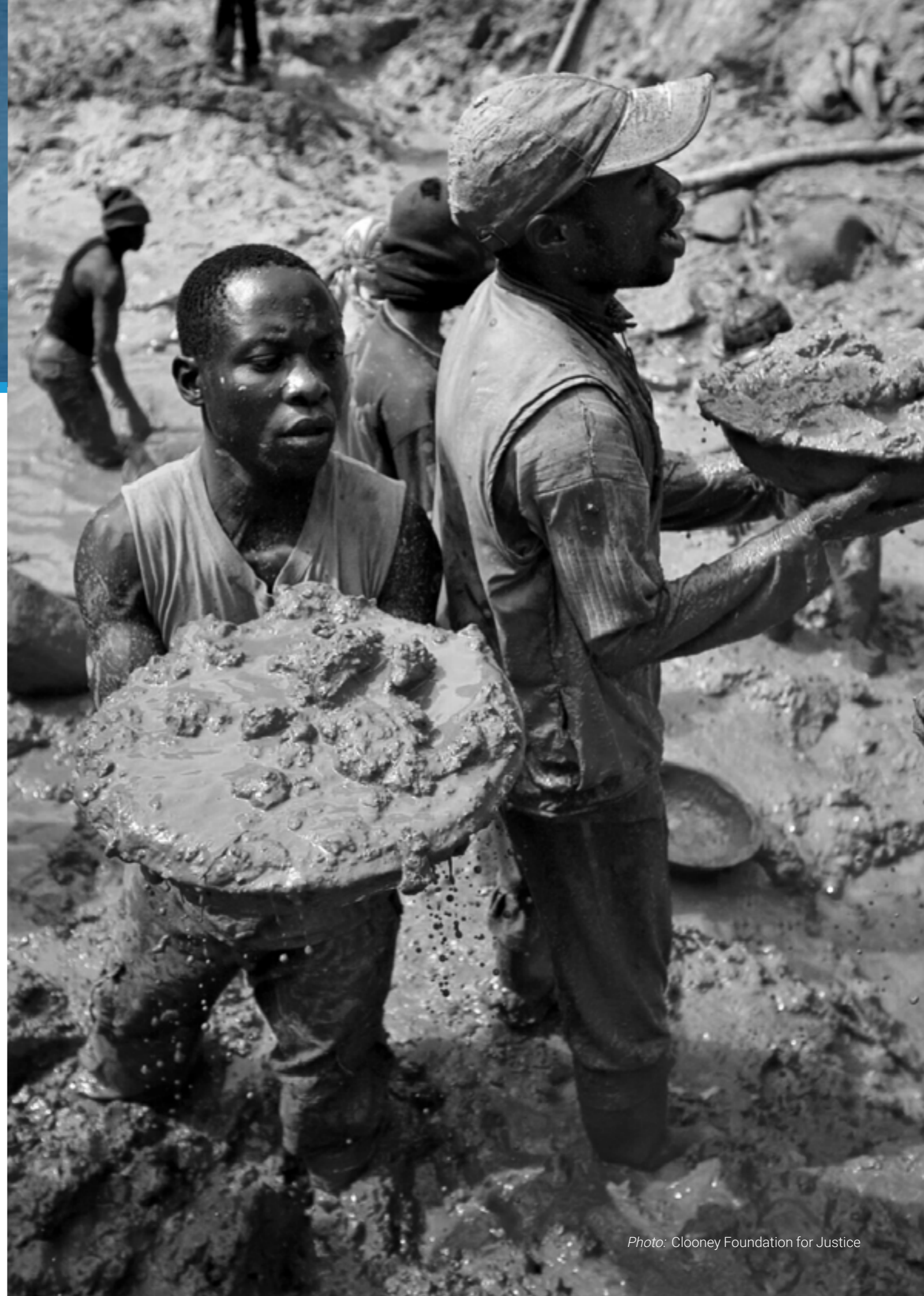


Photo: Clooney Foundation for Justice

STRATÉGIE RÉGIONALE DES NATIONS UNIES POUR LES GRANDS LACS

INITIATIVE PHARE 7

Harmoniser les politiques du transport pour la coopération régionale



Objectifs

Cette initiative phare vise à soutenir les États membres de l'Autorité de coordination des transports et du transit du corridor nord (plus connue sous son sigle anglais *NCTTCA*), et l'Agence de facilitation des transports en commun du corridor central (*CCTTFA* en son sigle anglais) dans leurs efforts d'harmonisation des politiques de transport par voies navigables au sein des corridors de transport multimodal. Cela grâce à une expertise technique et des conseils sur le développement d'un plan directeur régional de transport par voies navigables, facilitant ainsi le commerce intrarégional, contribuant à l'intégration économique régionale, à la coopération et à l'augmentation de l'efficacité du secteur des transports dans la région de l'Afrique de l'Est. Cette initiative est alignée sur le Programme tripartite de la facilitation du transport et du transit (PTFTT), impliquant le COMESA, la CAE, la SADC, en appui à l'harmonisation des politiques, des réglementations et des systèmes de transport entre les États membres.



Justification

L'incohérence des droits et des tarifs dans les règlements de transport de 2010 et les règlements de marine marchande de 2011 entrave l'harmonisation du transport fluvial en Afrique de l'Est. Les défis identifiés comprennent des cartes de navigation obsolètes, une faible utilisation des ports, des navires et des financements inadéquats, des investissements privés limités et des politiques de transport fluvial non harmonisées dans la région. Cette harmonisation augmentera l'efficacité des corridors de transport en réduisant les coûts et le temps consacrés au transport des biens et des services et en promouvant la coopération régionale. En fin de compte, les activités menées dans le cadre de cette initiative créeront des conditions favorables à l'émergence de zones économiques spéciales, qui pourraient servir de leviers de développement et de consolidation de la paix en stimulant les économies locales, en encourageant le commerce transfrontaliers légal et en promouvant l'intégration régionale.



Résultats

- Feuille de route élaborée pour l'harmonisation des voies navigables intérieures au sein des corridors de transport multimodaux
- Plan d'action élaboré pour l'intégration des chaînes du froid dans le transport fluvial intérieur
- Plan stratégique conçu pour les voies navigables intérieures au sein des corridors de transport multimodaux.



Impact

- Renforcement de la capacité de certains États membres d'Afrique de l'Est à harmoniser les cadres politiques relatifs à la navigation intérieure dans les corridors de transport multimodal.
- Renforcement de l'intégration, de la coopération et du développement économiques régionaux.



Couverture géographique et bénéficiaires

Cette initiative phare sera mise en œuvre dans les pays d'Afrique de l'Est et les membres des corridors nord et central, à savoir le Burundi, la RDC, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Tanzanie et l'Ouganda.



Entités des Nations Unies

Ce programme phare sera mis en œuvre par la CEA en collaboration avec la FAO.



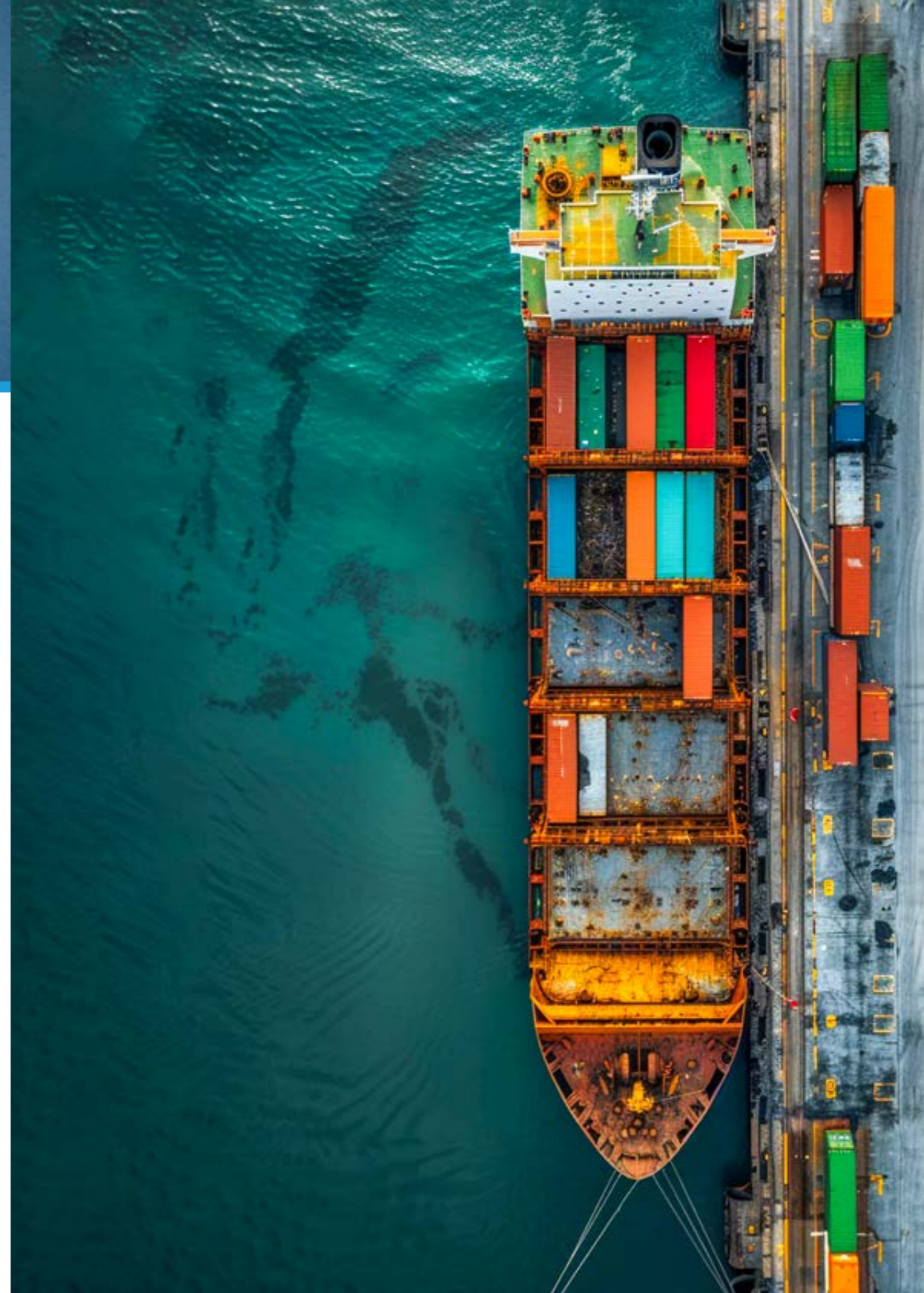
Partenariats

Les principaux partenaires sont l'Autorité de coordination des transports et du transit du corridor nord et l'Agence de facilitation des transports en commun du corridor central.



Resources

L'initiative phare est estimée à 500 000 dollars, dont 241 000 dollars ont déjà été obtenus.



STRATÉGIE RÉGIONALE DES NATIONS UNIES POUR LES GRANDS LACS

INITIATIVE PHARE 8

Soutenir la réintégration durable des rapatriés burundais



Objectifs

Cette initiative phare vise à mettre fin au déplacement forcé des 257 000 réfugiés burundais restants dans la région. Elle implique la mise en œuvre d'un plan de solutions global dans chaque pays d'asile. Pour ce faire, elle envisage une phase de promotion des retours volontaires sûrs et dignes vers le Burundi en 2025 et des solutions alternatives durables pour ceux qui ne peuvent pas rentrer jusqu'en 2027.



Justification

La situation sécuritaire au Burundi s'est stabilisée, faisant du retour et de la réintégration une solution concrète à portée de main, avec plus de 250 000 réfugiés déjà rentrés depuis septembre 2017. Les conditions de retour et de réintégration durable sont de plus en plus réunies pour assurer la fin des déplacements forcés pour la plupart des Burundais déplacés. Des efforts renforcés et soutenus doivent être poursuivis pour résoudre cette situation de déplacement.



Résultats

- Soutien au retour de 55 400 réfugiés ayant besoin d'une assistance en 2025, en organisant des convois de retour à partir de tous les pays d'asile, y compris les préparatifs avant le départ, le transport et la facilitation du transit.
- Organisation d'activités de réintégration, y compris l'accueil, la documentation et le transfert vers les provinces, ainsi que des kits de retour prioritaires.
- Plaidoyer auprès des gouvernements hôtes afin d'obtenir leur soutien pour la mise en œuvre d'un plan de solutions globales pour les Burundais qui ne peuvent pas rentrer chez eux.



Impact

- Réduction des déplacements forcés.
- Retour accéléré, sûr et digne des Burundais déplacés, et réintégration durable.
- Mise en place de solutions alternatives durables pour ceux qui ont encore besoin d'une protection internationale.



Couverture géographique et bénéficiaires

La promotion du retour volontaire sera mise en œuvre jusqu'en 2025 dans neuf pays au total, dont la RDC, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et plusieurs pays d'Afrique australe. Un plan de solutions global sera ensuite mis en œuvre en 2025-2027, offrant des solutions alternatives durables aux réfugiés burundais restants dans ces pays.



Entités des Nations Unies

Le HCR, en collaboration avec la FAO, l'OIM, le PNUD, le UNFPA, l'UNICEF, le PAM et d'autres organismes.



Partenariats

Les principaux partenaires sont la CIRGL et ses États membres, le ReDSS, les organisations de rapatriés dirigées par des réfugiés ainsi que la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), Save the Children, We World GVC, l'UA et le Conseil Danois pour les réfugiés, entre autres.



Resources

L'initiative phare prévoit un budget de 62,1 millions de dollars, dont 17 millions de dollars ont déjà été obtenus.

STRATÉGIE RÉGIONALE DES NATIONS UNIES POUR LES GRANDS LACS

INITIATIVE PHARE 9

Faciliter des solutions durables pour les réfugiés congolais et rwandais



Objectifs

Cette initiative phare soutient le développement des possibilités de réinstallation, facilite le regroupement familial pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale et élargit l'accès des réfugiés à des voies complémentaires sûres et réglementées pour l'admission dans des pays tiers. Elle renforce les mécanismes tripartites afin d'intensifier le rapatriement volontaire des réfugiés rwandais et d'explorer les perspectives de solutions locales à long terme pour ceux qui ne souhaitent pas rentrer chez eux. Elle promeut également les documents de voyage conformes aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) délivrés aux réfugiés par les États d'accueil.



Justification

Il est urgent de trouver une solution à long terme pour les réfugiés rwandais en RDC et les réfugiés congolais au Rwanda, en particulier pour ces derniers dont le retour en RDC est difficile en raison de la situation sécuritaire dans l'Est et le nord Kivu (RDC). En 2025, le HCR estime que 158 045 réfugiés de la RDC et 5 080 réfugiés du Rwanda auront besoin d'être réinstallés pour répondre à leurs besoins de protection et trouver une solution à leur situation difficile. La majorité d'entre eux se trouvent dans une situation de déplacement forcé prolongé, et beaucoup sont nés dans un pays d'asile. Bien que les solutions de pays tiers servent à démontrer la solidarité internationale, le rapatriement reste un objectif clé.



Résultats

- Facilitation du traitement des dossiers par les États de réinstallation.
- Intensification du rapatriement volontaire des réfugiés rwandais.
- Soutien à l'intégration locale des réfugiés qui ne souhaitent pas rentrer.



Impact

- Retour et réintégration des réfugiés en toute sécurité et dans la dignité.
- Réinstallation, regroupement familial et accès à des voies complémentaires pour l'admission des réfugiés dans les pays tiers.
- Développement d'une alternative légale à long terme pour les réfugiés.
- Protection des réfugiés et offre de possibilités d'emploi et d'enseignement supérieur.



Couverture géographique et bénéficiaires

L'initiative phare se concentre sur les réfugiés rwandais vivant en RDC et les réfugiés congolais au Rwanda. Le HCR accordera également la priorité aux réfugiés à réinstaller, conformément aux besoins globaux de réinstallation projetés pour 2025, et explorera des solutions dans des pays tiers afin de sauver des vies, de rétablir l'unité familiale et de répondre aux besoins de protection immédiats.



Entités des Nations Unies

HCR, en collaboration avec la FAO, l'OIM, l'OSESG-GL, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, le PAM et ONU-Femmes.



Partenariats

Les principaux partenaires sont les gouvernements hôtes, Save the Children, ActionAid International, African Initiative for Relief and Development, Actions et Interventions pour le Développement et l'Encadrement Social, ainsi que d'autres organisations.



Resources

L'initiative phare prévoit un budget de 13,7 millions de dollars, dont 2,1 millions de dollars ont déjà été obtenus.

STRATÉGIE RÉGIONALE DES NATIONS UNIES POUR LES GRANDS LACS

INITIATIVE PHARE 10

Promouvoir des solutions durables pour les déplacements de personnes dus aux catastrophes et aux conflits



Photo: Kevin Ochieng



Objectifs

Cette initiative phare promeut des solutions durables aux déplacements dus aux catastrophes et aux conflits dans la région des Grands Lacs, tout en cherchant à réduire les risques et les vulnérabilités qui y sont associés. Les communautés déplacées et les communautés d'accueil recevront une assistance multisectorielle, notamment en matière de cohésion sociale, de moyens de subsistance, de santé mentale et de soutien psychosocial. En outre, le renforcement des capacités des autorités locales, la gouvernance inclusive et la production de données seront soutenus.



Justification

Les déplacements forcés dus aux conflits et aux catastrophes climatiques telles que les inondations et les sécheresses affectent considérablement les populations locales et les États de la région. S'appuyant sur le cadre du Comité permanent inter-organisations sur les solutions durables, les principes directeurs d'OCHA sur le déplacement interne et les cadres institutionnels des organisations participantes, cette initiative est essentielle pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les populations déplacées et leurs communautés d'accueil. Ce faisant, elle cherche à garantir aux personnes déplacées l'accès à leurs droits et à favoriser la stabilité régionale.



Résultats

- Promouvoir la cohésion sociale, l'accès aux services de base, la gouvernance et la prise de décision pour les populations déplacées, rapatriées et d'accueil par l'engagement de structures et de processus de prise de décision dirigés par les communautés.
- Soutenir l'adoption de politiques et de procédures nationales et renforcer les capacités des autorités locales à soutenir les solutions aux déplacements.
- Renforcer la production et l'analyse de données pour trouver des solutions.



Impact

- Un meilleur accès aux services de base pour les personnes déplacées et les communautés d'accueil.
- Amélioration de la cohésion sociale et renforcement de la résilience de ces communautés.
- Utilisation accrue des données relatives aux déplacements et de leur analyse par les décideurs afin d'éclairer la fourniture de l'aide et d'identifier des solutions.



Couverture géographique et bénéficiaires

Les principales zones de mise en œuvre de l'initiative seront le Burundi, la RDC et l'Ouganda, et cibleront les communautés touchées par les déplacements, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les communautés d'accueil. Une attention particulière sera accordée aux groupes vulnérables, aux femmes et aux jeunes, en garantissant un soutien inclusif qui réponde durablement à leurs défis.



Entités des Nations Unies

OIM, en collaboration avec le PNUD, UNOAU et d'autres organismes



Partenariats

Au niveau national, l'initiative phare sera mise en œuvre en étroite collaboration avec les autorités nationales et locales, les organisations non gouvernementales et les communautés concernées.



Ressources

L'initiative phare est budgétisée à hauteur de 26,2 millions de dollars, dont 5,2 millions de dollars ont déjà été obtenus.



APERÇU DES ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DE CHAQUE INITIATIVE PHARE

La liste ci-dessous résume certaines des activités clés qui seront menées par les entités des Nations Unies et les partenaires impliqués dans le Plan d'action au cours des trois années de mise en œuvre. Cette liste n'est pas exhaustive. Une liste complète peut être fournie par le Secrétariat intégré sur demande.

Initiative phare n° 1 : Soutenir les processus de paix régionaux en s'appuyant sur la dynamique de revitalisation de l'Accord-cadre

- Fournir un soutien technique, y compris une expertise en matière de médiation et un soutien logistique, aux processus de paix régionaux en cours.
- Soutenir les efforts régionaux de revitalisation de l'Accord-cadre visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits dans l'Est de la RDC, notamment par un suivi efficace des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris.
- Faciliter les réunions de coordination entre les parties prenantes nationales, régionales et internationales concernées afin de renforcer la complémentarité des initiatives de paix régionales et internationales et d'assurer un soutien efficace.

Initiative phare n° 2 : Donner aux femmes les moyens promouvoir la paix et la stabilité

- Soutenir l'activation du réseau régional des médiateurs des Grands Lacs et l'établissement de la section du réseau des femmes leaders africaines (AWLN) pour les Grands Lacs afin de plaider en faveur de la prévention des conflits, de la cohésion sociale et de l'engagement dans les dialogues politiques régionaux/processus de paix.
- Organiser et faciliter des plateformes de plaidoyer de haut niveau pour les femmes de la région avec des interlocuteurs régionaux et politiques clés afin de partager des expériences et des perspectives sur leur rôle dans la prévention des conflits et les processus de paix régionaux.
- Soutenir la revitalisation du Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité et l'institutionnalisation du secrétariat du Forum régional des femmes afin de renforcer leur rôle dans la contribution à l'Accord-cadre et à l'agenda paix et sécurité.
- Rendre opérationnel le baromètre régional du genre afin d'évaluer l'impact de la participation des femmes aux processus de paix et de suivre les progrès de l'agenda FPS dans la région.

Initiative phare n° 3 : Renforcer les capacités des jeunes leaders et des organisations dirigées par des jeunes

- Dresser la carte des institutions universitaires et des centres communautaires qui travaillent sur les questions relatives à la jeunesse, à la paix et à la sécurité sur la base de critères convenus (Rwanda, Kenya, Tanzanie, Ouganda, Burundi, RDC) en vue de renforcer leurs capacités si nécessaire, y compris en ce qui concerne une piste dédiée aux jeunes femmes bâtisseuses de paix.

- Organiser un concours régional d'innovation sur les questions de jeunes, paix et sécurité et octroyer de petites subventions aux solutions et initiatives novatrices dirigées par des jeunes qui auront été retenues, en tenant compte de la dimension de genre, et assurer une mise en œuvre et un suivi ultérieurs efficaces des initiatives retenues.
- Accroître la sensibilisation à l'agenda jeunes, paix et sécurité dans la région des Grands Lacs en amplifiant les initiatives menées par les jeunes dans ce domaine (*Youth Peace Award*), notamment par l'organisation de forums en personne et en ligne pour le partage d'informations et d'expériences, ainsi que par la documentation et le partage de bonnes pratiques en matière de conception et de mise en œuvre de plans d'action nationaux jeunes, paix et sécurité.

Initiative phare n° 4 : Appuyer la coopération régionale en matière de sécurité par des mesures non militaires.

- Soutenir des réunions régulières pour renforcer la confiance entre les chefs des services de renseignement et de sécurité de la région afin de discuter des défis en matière de sécurité, d'échanger des informations et de coordonner les réponses.
- Par l'intermédiaire du Groupe de contact et de coordination (GCC) et de sa cellule opérationnelle, faciliter le rapatriement des membres de groupes armés étrangers dans leur pays d'origine tout en mettant en œuvre des mesures énergiques, y compris des campagnes de sensibilisation, pour empêcher de nouveaux recrutements.
- Renforcer les capacités d'accueil et de réintégration des ex-combattants dans les pays d'accueil, notamment par la mobilisation de ressources et l'assistance technique, tout en favorisant une meilleure collaboration entre les commissions DDR de la région.
- Encourager les initiatives de collaboration transfrontalière entre pays voisins afin de traiter efficacement les questions de sécurité transnationales.

Initiative phare n° 5 : Lutter contre l'impunité pour les crimes transfrontaliers

- Soutenir les consultations régulières entre les experts judiciaires de la région, notamment par le biais de la réunion annuelle du Réseau de coopération judiciaire des Grands Lacs de la CIRGL
- Établir une base de données des instruments juridiques pertinents ainsi que des demandes d'entraide judiciaire et d'extradition.
- Promouvoir l'adoption par les États membres de la CIRGL et le déploiement d'une politique régionale en matière de criminalité transfrontalière, y compris la collaboration sur des affaires transfrontalières spécifiques.

- Soutenir le renforcement des capacités judiciaires nationales par des sessions de sensibilisation, des formations pour les membres du RCJGL ainsi que des événements d'apprentissage et de mentorat entre pairs sur les enquêtes conjointes et l'entraide judiciaire.

Initiative phare n° 6 : Renforcer la contribution du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or à la paix et au développement.

- Soutenir le développement d'initiatives multipartites de la chaîne d'approvisionnement pour renforcer la traçabilité, la certification et le suivi de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de la CIRGL, notamment en organisant un atelier de haut niveau sur le « renforcement de l'initiative régionale de la CIRGL sur les ressources naturelles grâce aux enseignements tirés du processus de Kimberley ».
- Mettre en œuvre les projets pilotes de réduction de la violence communautaire à Nzibira (Sud-Kivu), à Irumu Sud (Ituri) et à Rubaya (Nord-Kivu), notamment par une campagne de sensibilisation ciblant les groupes armés et les jeunes à risque et par des engagements avec les dirigeants locaux, la société civile et les ex-combattants pour promouvoir le dialogue communautaire.

Initiative phare n° 7 : Harmoniser les politiques de transport pour la coopération régionale.

- Renforcer la capacité de certains États membres d'Afrique de l'Est à harmoniser les politiques de transport par voies navigables au sein des corridors de transport multimodal, notamment par la réalisation d'études diagnostiques sur les politiques et réglementations existantes afin d'identifier les lacunes et les opportunités.
- Réaliser une étude de cas le long du Lac Victoria pour évaluer l'infrastructure, la capacité et les défis liés à la logistique de la chaîne du froid dans le contexte du transport fluvial.
- Élaborer un plan d'action avec des recommandations pour améliorer l'intégration de la chaîne du froid dans les transports fluviaux, en se concentrant sur l'infrastructure, les réglementations et les meilleures pratiques.

Initiative phare n° 8 : Soutenir la réintégration durable des rapatriés burundais.

- Soutenir le retour des réfugiés, en organisant des convois de retour à partir de tous les pays d'asile, y compris les préparatifs avant le départ, le transport et la facilitation du transit, notamment en maintenant le programme de retour actuel afin de garantir un soutien adéquat aux rapatriés.
- Organiser des activités de réintégration, y compris l'établissement de documents d'état civil et le transfert vers les provinces, ainsi que des kits d'hébergement pour les rapatriés les plus vulnérables.
- Plaider auprès des gouvernements hôtes afin d'obtenir un soutien pour la mise en œuvre d'un plan de solutions globales pour les Burundais qui ne peuvent pas rentrer.
- Organiser la mobilisation conjointe des ressources par le biais du plan d'opération pluriannuel et multipartenaires pour le retour et la réintégration

afin de renforcer l'implication des parties prenantes.

- Organiser des réunions régulières de coordination des réfugiés avec les pays d'asile pour discuter et suivre les programmes pour les réfugiés, y compris le rapatriement volontaire et la réintégration.

Initiative phare n° 9 : Faciliter des solutions durables pour les réfugiés congolais et rwandais.

- Faciliter le traitement des demandes de réinstallation des réfugiés congolais dans les pays de réinstallation, y compris le suivi des dossiers en attente dans les pays de réinstallation.
- Plaider auprès des pays de réinstallation pour obtenir des créneaux de réinstallation supplémentaires (ou soumettre à d'autres pays de réinstallation des dossiers de réinstallation précédemment acceptés par le Programme américain d'admission des réfugiés).
- Soutenir le rapatriement volontaire des réfugiés, notamment par l'organisation de réunions tripartites visant à améliorer les conditions de retour ainsi que l'accueil, l'enregistrement et la réintégration efficaces des rapatriés rwandais dans leur lieu d'origine.
- Soutenir l'intégration locale des réfugiés qui ne souhaitent pas rentrer, y compris les Congolais d'origine rwandaise qui souhaitent acquérir la nationalité rwandaise conformément à la loi sur la nationalité rwandaise.

Initiative phare n° 10 : Promouvoir des solutions durables pour les déplacements de personnes dus aux catastrophes et aux conflits.

- Mettre en place et renforcer une gouvernance locale inclusive et participative ainsi que des mécanismes locaux de prévention, de médiation et de résolution des conflits, y compris des capacités d'alerte rapide.
- Créer des coopératives locales communes, des prêts aux villageois et des associations d'épargne afin d'améliorer et de diversifier les moyens de subsistance et de renforcer la résilience financière, en mettant l'accent sur les femmes et les initiatives dirigées par des femmes.
- Renforcer ou développer les capacités gouvernementales et celles de la société civile en matière de migration, de sensibilité aux conflits, d'environnement et de changement climatique, ainsi que l'utilisation du portail d'information sur les risques pour les parties prenantes.
- Renforcer la production et l'analyse de données pour trouver des solutions aux déplacements, notamment par la formation des parties prenantes nationales et la réalisation d'une cartographie communautaire des vulnérabilités et des risques.



Photo: Alexander Bee, IOM

SUIVI ET ÉVALUATION

Le présent cadre de suivi et d'évaluation (M&E) fournit des orientations et des outils pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés pour les dix initiatives phares du Plan d'action 2025-2027, identifier les difficultés de mise en œuvre et tirer des enseignements de la mise en œuvre globale de la Stratégie régionale. L'approche principale consistera à compiler les résultats sur la base des cadres de suivi et d'évaluation au niveau des projets, qui sont élaborés et mis à jour par les agences responsables de la mise en œuvre.

Les objectifs spécifiques comprennent le suivi et l'évaluation des progrès de la mise en œuvre, l'identification des lacunes, des défis, des enseignements tirés et des opportunités. Cela permettra d'accroître la responsabilité envers toutes les parties prenantes concernées et d'informer sur l'utilisation des ressources et les efforts de mobilisation grâce à des recommandations fondées sur des données probantes. Les conclusions guideront le processus de recalibrage du Plan d'action et sa mise en œuvre future.

Théorie du changement

La théorie du changement de ce Plan d'action est dérivée des hypothèses de base formulées dans la Stratégie régionale. Il s'agit d'expliquer pourquoi les interventions choisies devraient permettre d'obtenir le changement souhaité pour la région des Grands Lacs. Les hypothèses sous-jacentes sont issues de l'analyse du contexte de la Stratégie régionale et devraient quant à elles guider les voies de programmation des entités onusiennes responsables de la mise en œuvre.

Ces hypothèses sous-jacentes offrent des lignes directrices générales pour les initiatives phares et il est attendu que chaque entité responsable de la mise en œuvre précise pourquoi ses interventions devraient produire les changements attendus. Il s'agit de clarifier les hypothèses sous-jacentes, identifier les preuves nécessaires, et de les relier aux résultats fixés par la Stratégie régionale.

Étant donné l'interdépendance des défis de paix dans la région des Grands Lacs, les initiatives sont encouragées à coordonner leurs actions et à explorer les liens entre leurs approches. En somme, la réussite de la Stratégie régionale dépendra d'une action cohérente et concertée entre les entités des Nations Unies et leurs partenaires.

Hypothèses sous-jacentes

La théorie du changement présuppose que pour parvenir à une « région des Grands Lacs pacifique, inclusive et prospère », il faut **s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs de l'instabilité dans l'est de la RDC** et dans la région de manière holistique. Comme l'identifie la Stratégie régionale, il existe une multitude

de causes profondes différentes, allant des griefs liés à l'héritage historique et à l'instrumentalisation politique de l'ethnicité, aux griefs liés à l'exclusion de l'accès à la terre, au pouvoir et aux ressources, aggravés par la faiblesse du système de gouvernance, l'autorité limitée ou absente de l'État et l'accès à la justice. Pour s'attaquer à ces causes profondes, **la confiance entre les États de la région semble essentielle.**

La réussite de la mise en œuvre de la Stratégie dépendra fortement de **l'appropriation par les pays et de la volonté politique de traduire les engagements en résultats transformateurs.** Ainsi, la question de la méfiance entre les États reste un facteur important d'instabilité dans la région.

De plus, les activités persistantes des groupes armés dans l'Est de la RDC sont à la fois une manifestation de cette méfiance et un facteur d'instabilité régionale. L'exploitation et le commerce illégaux de minerais stratégiques et d'autres ressources naturelles sont d'autres facteurs clés d'instabilité, qui ont un effet multiplicateur sur d'autres causes et facteurs, notamment les griefs socio-économiques et les litiges fonciers. Il est donc nécessaire de **s'attaquer aux structures d'incitation des groupes armés et des réseaux criminels.**

En outre, le développement pacifique et la prospérité de la région sont entravés par la violence, les déplacements forcés prolongés et la vulnérabilité des populations. Par conséquent, **une approche holistique s'appuyant sur le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix est essentielle** pour relever ces défis de manière efficace.

Enfin, une série de chocs externes ou internes potentiels, y compris des crises liées à la santé publique ou au changement climatique, présentent un risque pour la stabilité et le développement durables de la région.

“ **La réussite de la mise en œuvre de la Stratégie dépend fortement de l'appropriation par les pays et de la volonté politique de traduire les engagements en résultats transformateurs.** ”

La théorie du changement du plan d'action propose des résultats à long terme conformes aux clusters constitutifs identifiés. Pour que le Plan d'action contribue efficacement à la réalisation de la vision d'une « région pacifique, inclusive et prospère », l'approche de programmation globale suivante est proposée :

1. Dialogue et processus inclusifs pour renforcer la confiance et améliorer la coopération :

Un dialogue efficace et soutenu entre les pays, les communautés et les citoyens est essentiel pour favoriser la confiance, répondre aux griefs et promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité. Les processus politiques inclusifs et les initiatives visant à instaurer la confiance, y compris la participation des jeunes et des femmes, sont essentiels pour renforcer la coopération et l'intégration régionales et, partant, les relations pacifiques entre les États membres.

2. Réduire la menace des groupes armés et des réseaux criminels en tant que facteurs d'instabilité :

La présence persistante de groupes armés dans l'Est de la RDC alimente les suspicions régionales et sape les efforts de paix en perpétuant l'insécurité, l'exploitation illégale des ressources et les violations des droits de l'homme, entraînant des déplacements massifs et entravant le développement socio-économique. La réduction de ces menaces renforcera la confiance dans les processus de paix régionaux et réduira l'insécurité. Le renforcement de la sécurité régionale et de la coopération judiciaire par des mesures non militaires devrait permettre d'instaurer la confiance entre les États, augmentant ainsi les chances de réussite des efforts de paix régionaux et produisant des dividendes de la paix.

3. Promouvoir une gestion durable et transparente des ressources naturelles, ainsi que le commerce et l'investissement pour renforcer le développement socio-économique et la prospérité :

L'exploitation et le trafic illicites des ressources naturelles compromettent la stabilité et le développement à long terme. S'attaquer à ces problèmes peut perturber les réseaux de recrutement et d'approvisionnement des forces négatives. Transformer les ressources naturelles en moteurs d'une prospérité partagée peut générer des emplois, des revenus, des recettes fiscales, des infrastructures et des services de base, tout en favorisant la coopération entre les pays. Les minéraux stratégiques étant essentiels à la transition vers les énergies vertes, une gestion transparente des ressources naturelles est indispensable. Cette approche devrait stimuler le commerce transfrontalier, faciliter le transport, les investissements dans les chaînes de valeur régionale et la coopération économique.

4. Trouver des solutions durables aux déplacements forcés :

La situation des personnes déplacées a atteint un niveau de crise sans précédent en raison de l'escalade de la violence en RDC. Trouver des solutions durables pour le grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés est essentiel pour la cohésion sociale, la stabilité et le développement, car cela permettra une coexistence pacifique.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation du Plan d'action 2025-2027 visent à évaluer les progrès de sa mise en œuvre. Les critères se concentrent sur plusieurs domaines clés.

Premièrement, l'évaluation portera sur les **résultats et l'impact**. Il s'agit d'évaluer les résultats obtenus, de partager les exemples d'impact, d'identifier les principaux catalyseurs et de reconnaître les défis rencontrés.

Deuxièmement, les **dispositions institutionnelles** seront prises en compte. Il s'agit d'examiner les mécanismes et les relations qui ont facilité ou entravé les résultats, et d'identifier la collaboration avec diverses entités, y compris des partenaires extérieurs aux Nations Unies.

Troisièmement, l'accent sera mis sur les ressources. Il s'agit d'évaluer les **ressources techniques et financières** disponibles, d'identifier les défis liés à la mobilisation de ressources supplémentaires et d'évaluer les efforts déployés pour relever ces défis.

Quatrièmement, l'apprentissage sera au centre des préoccupations. Il s'agit d'identifier les **leçons apprises**, de comprendre les changements dans la programmation, d'évaluer les activités mises en œuvre et de suggérer des outils de suivi et d'évaluation.

Cinquièmement, l'appropriation sera évaluée. Il s'agit notamment d'**évaluer l'implication des communautés** dans les activités et l'impact sur les communautés.

Enfin, la **durabilité** sera mesurée. Il s'agit de déterminer si les avantages des activités mises en œuvre sont susceptibles de perdurer après leur achèvement.

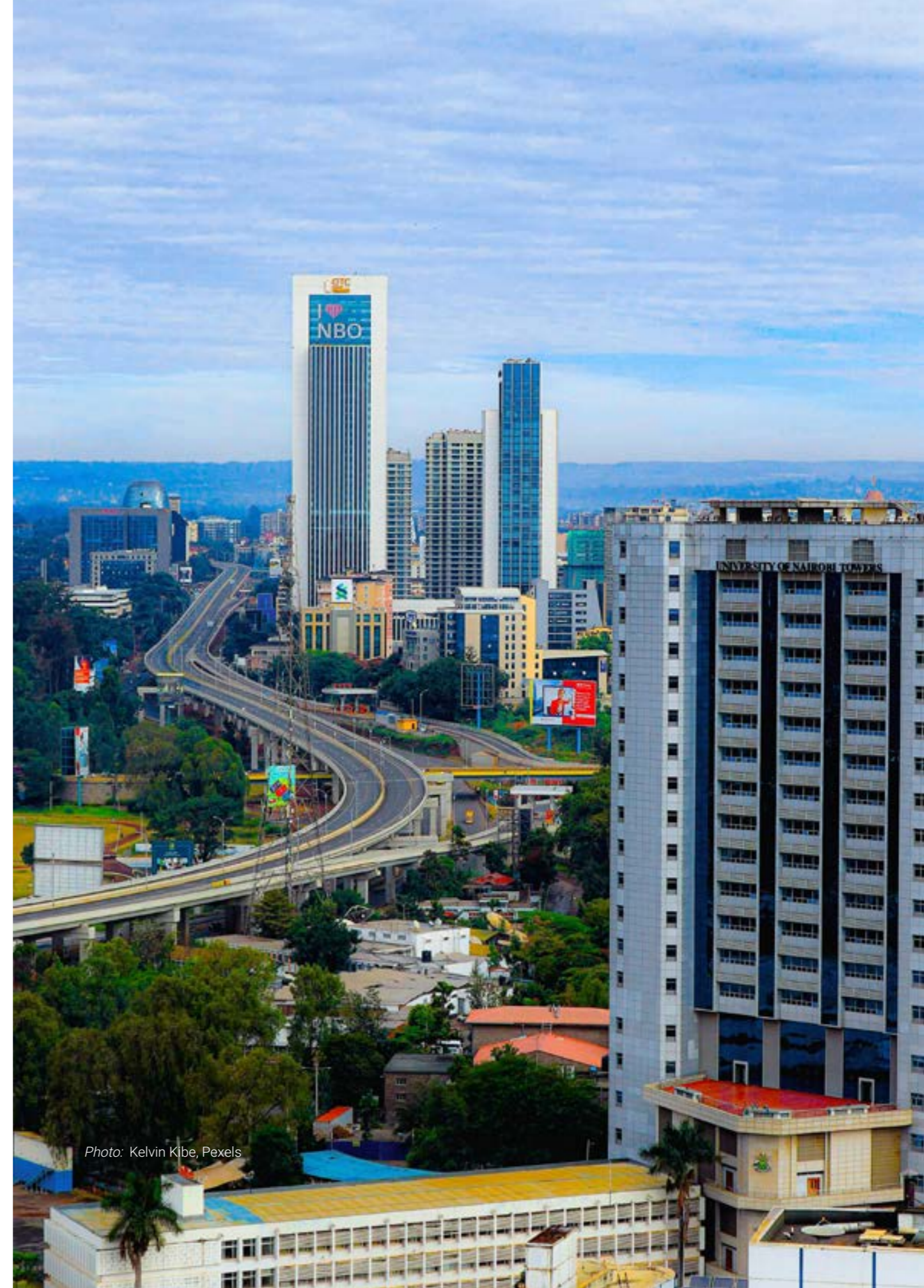


Photo: Kelvin Kibe, Pexels

